



**Ligue de l'enseignement du Bas-Rhin
Convention financière 2015**

Rapport n° CP/2015/629

Service gestionnaire :

Direction des collèges

Résumé :

La Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin développe l'action Lire et Faire Lire au sein des collèges bas-rhinois, sur la base d'un contrat d'objectifs triennal avec le Département du Bas-Rhin, renouvelé pour la période 2014-2016.

Une convention financière pour la mise en œuvre de cette action doit être conclue avec l'association pour l'année 2015

Le Conseil Départemental contribue aux enjeux de la maîtrise de la lecture par tous, de développement d'une offre culturelle de qualité au service des territoires, de l'accès à la formation et aux savoirs et du maintien d'une pratique de lecture chez les jeunes.

Le Conseil Général a approuvé le 25 octobre 2010, le principe de la poursuite de l'engagement du Département dans le domaine de l'action éducative. Conformément à l'article L213-2 du code de l'éducation, le Département a la charge des collèges.

Au titre de son engagement pour la jeunesse et de sa compétence obligatoire de développement de la lecture publique (art. L320-2 du Code du Patrimoine), le Conseil Départemental a développé un partenariat avec la Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin.

Cette association est présente dans les domaines de l'éducation, de la culture, du sport et des loisirs. Un premier contrat d'objectifs triennal a été signé entre le Conseil Général du Bas-Rhin et la Ligue de l'enseignement en 2006.

Le contrat d'objectifs 2014-2016 porte sur la transmission et l'acquisition des savoirs, au travers d'une politique de lutte contre l'illettrisme, axée sur la découverte du plaisir de la lecture. Il s'articule autour du développement de l'action Lire et Faire Lire, en collaboration avec le réseau de la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin.

Lire et Faire Lire est une action de sensibilisation à la lecture mettant l'accent sur les aspects éducatifs et culturels et l'échange intergénérationnel. Elle est prévue annuellement dans 12 collèges, portée par des retraités bénévoles.

Je vous soumetts en annexe la convention financière 2015 à intervenir entre le Département et l'association "Ligue de l'Enseignement – Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin" pour la mise en œuvre de cette action et pour l'attribution d'une aide départementale de 13 000 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34014	65-6574-28	23 000,00 €	23 000,00 €	13 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président,

- décide d'attribuer une subvention de 13 000 € à l'association "Ligue de l'enseignement- Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin"*
- approuve la convention financière 2015, annexée à la délibération, à intervenir entre le Département et cette association*
- autorise par ailleurs son Président à signer cette convention au nom du Département.*

Strasbourg, le 19/11/15

Le Président,



Frédéric BIERRY